Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Perte d’un proche, obsèques, succession… : ce qu’il faut savoir avec Service-Public.gouv.fr



La perte d’un proche est toujours un moment difficile. Avoir à gérer des démarches et des formalités administratives peut ajouter un surcroît de tension et de stress pour les proches. Service-Public.gouv.fr dédie une rubrique « Comment faire si » « Un proche est décédé » pour répondre à toutes les questions. Un guide gratuit d’accompagnement pas à pas est également disponible tandis que des informateurs spécialisés et formés répondent gratuitement aux questions.

Un proche est décédé

Vous venez de perdre un proche. Cet événement impose d’engager certaines démarches comme

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

organiser les obsèques et informer plusieurs organismes. Dans cette période difficile, nous vous accompagnons pour effectuer l'ensemble de ces démarches. Nous vous indiquons qui peut les faire et dans quels délais. Les réponses apportées sont personnalisées selon votre situation. En savoir plus.

Acte de décès : demande de copie intégrale
Vous souhaitez demander un acte de décès et vous voulez savoir comment procéder ? Les démarches pour l'obtenir dépendent du lieu du décès : en France ou à l'étranger. Dans tous les cas, la demande est gratuite. Nous vous présentons la démarche. En savoir plus.

Informer la banque du décès d'un proche (Modèle de lettre)
Permet d'avertir la banque du décès d'un proche parent et de demander le blocage de son ou ses compte(s). Accéder au modèle.

Informer le propriétaire du décès du locataire (Modèle de lettre)
Permet d'informer le propriétaire du décès du locataire. Accéder au modèle de lettre.

Résilier un abonnement téléphonique ou internet de la personne décédée
Permet de résilier l'abonnement téléphone ou internet de la personne décédée. Accéder au modèle de lettre

Congé pour le décès d'un membre de la famille d'un salarié du secteur privé
Le salarié peut obtenir des jours de congé en cas de décès d'un membre de sa famille : enfant, époux(se), partenaire de Pacs, concubin, parent. La durée du congé varie selon le lien de parenté avec la personne décédée. Nous vous présentons les informations à connaître. En savoir plus

Autorisation d'absence pour décès d'un proche dans la fonction publique
Lors du décès d'un enfant ou d'un proche, vous pouvez bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence. La durée de l'autorisation varie selon le lien de parenté avec le défunt et votre administration employeur. Nous vous présentons les informations à connaître selon votre fonction publique d'appartenance (État – FPE, territoriale – FPT, hospitalière – FPH). En savoir plus

Rentes et capitaux versés en cas de décès
Le décès d'un salarié peut ouvrir droit, pour ses ayants droit, à un capital ou une rente. En savoir plus

Estimer le montant des droits de succession (Simulateur)
Ce simulateur vous propose de réaliser une estimation indicative des droits de succession dont vous êtes personnellement redevable à la suite du décès d'un proche.

Rechercher si vous êtes bénéficiaire d'une assurance-vie (Démarche en ligne)
Permet de rechercher gratuitement si vous êtes bénéficiaire d'une assurance vie. Accéder à la démarche.

L.G.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

PRÉPARER ET SÉCURISER SES PROCHES

Assurance vie et assurance décès : comment les distinguer ?

Le contrat d'assurance-vie et le contrat d'assurance décès n'ont pas la même nature et ont des objectifs différents. Ils peuvent cependant tous les 2 aboutir au versement d'une somme à des bénéficiaires désignés. En savoir plus.

Peut-on désigner une personne pour s'occuper de son enfant après son décès ?

Oui, vous pouvez désigner une personne de votre choix pour s'occuper de votre enfant mineur après votre décès. La personne sera appelée *tuteur* et sera responsable de votre enfant jusqu'à sa majorité. Vous pouvez désigner le tuteur par testament.

Vous pouvez aussi le faire par une déclaration spéciale devant notaire. Pour cela, vous devez indiquer par écrit le nom de la personne choisie et déposer le document chez le notaire. Des frais de notaire vous seront facturés. En savoir plus

Assurer un prêt immobilier : que sont la garantie décès, invalidité, incapacité ?

Pour accorder un prêt immobilier, la banque peut exiger que l'emprunteur souscrive une assurance emprunteur. Cette assurance garantit le remboursement du prêt en cas de décès, de perte d'autonomie, d'invalidité, d'incapacité temporaire de travail. Le contrat d'assurance précise les conditions de mise en œuvre de ces garanties. Lire la fiche

---

Permis international, la fin du gratuit

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Depuis le 3 mars 2026, la demande de permis de conduire international est entièrement dématérialisée et devient payante. Une réforme qui simplifie les démarches, raccourcit les délais… mais met fin à la gratuité.

C’est une petite révolution administrative passée presque inaperçue. Depuis le 3 mars 2026, il n’est plus possible d’effectuer une demande de permis de conduire international (PCI) par voie postale : la procédure est désormais intégralement dématérialisée.

Une procédure désormais 100% en ligne
Les usagers doivent obligatoirement passer par le téléservice de l’Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), accessible via un compte France Connect ou des identifiants dédiés. Une évolution qui s’inscrit dans la stratégie globale de modernisation de l’action publique, visant à fluidifier les démarches et à limiter les délais de traitement.

Une démarche simplifiée… mais désormais payante
Autre changement notable : la fin de la gratuité. L’édition et l’envoi du permis international sont désormais confiés à un prestataire externe, avec un coût fixé à 7,25€, à régler exclusivement par carte bancaire. Jusqu’alors gratuit, le document devient ainsi un service facturé, à l’image de nombreuses démarches administratives progressivement externalisées. Un tarif modeste, mais symbolique d’un glissement vers une logique de service payant.

Des délais nettement raccourcis

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

C’est sans doute le principal bénéfice pour les usagers : le délai de traitement chute de manière significative. Là où il fallait auparavant patienter jusqu’à trois mois, la délivrance est désormais annoncée entre deux et quatre semaines. Une amélioration rendue possible par la numérisation du processus, mais aussi par la centralisation des demandes et leur traitement industrialisé. Le document est ensuite expédié directement au domicile du demandeur par lettre suivie.

Des exigences administratives inchangées

Sur le fond, les conditions d’obtention restent similaires. Le demandeur doit fournir plusieurs pièces justificatives : un titre d’identité valide, un justificatif de domicile récent, un permis de conduire en cours de validité ainsi qu’une photo d’identité numérique conforme. Un point de vigilance demeure : un permis national détérioré doit impérativement être renouvelé avant toute demande de permis international. Valable trois ans, ou jusqu’à expiration du permis français, le PCI reste un document complémentaire indispensable dans de nombreux pays hors Union européenne.

Un document encore méconnu… mais essentiel hors Europe

Souvent perçu comme secondaire, le permis de conduire international n’est pourtant pas universellement requis. Il est inutile pour circuler dans l’Union européenne et dans l’Espace économique européen, où le permis français suffit. En revanche, il devient indispensable dans de nombreux pays hors Europe, notamment en Asie, en Amérique ou dans certaines destinations touristiques où la réglementation locale l’impose. Pour les voyageurs, la prudence reste donc de mise : vérifier en amont les exigences du pays de destination demeure une étape essentielle pour éviter toute mauvaise surprise.

Une transition en douceur pour les anciens permis

Les permis internationaux délivrés avant le 26 février 2026 restent valables jusqu’à leur date d’expiration, et au plus tard jusqu’au 31 décembre 2029. Une période transitoire qui permet d’éviter toute rupture brutale pour les usagers déjà titulaires du document.

Vers une administration toujours plus numérique

Au-delà du seul permis international, cette réforme illustre une tendance de fond : la dématérialisation progressive des services publics. Gain de temps, simplification des démarches, réduction des délais… mais aussi nécessité pour les usagers de maîtriser les outils numériques. Un équilibre à trouver, entre efficacité administrative et accessibilité pour tous.

Source : Cet article a été écrit à partir d’informations Service public, vos droits et démarches plus simplement ici.

Mireille Hurlin